DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres			
Art L2121-2			
code des collectivités	35		
territoriales :			

Séance du : 6 décembre 2016

Compte-rendu affiché le 13 décembre 2016

Date de convocation

du Conseil Municipal: 30 novembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume

COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT (à partir du point 7), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

FINANCES

ACOMPTES SUBVENTIONS 2017

Délibération: 12.2016.073

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVAULT (jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Yves GAVAULT (à partir du point 7), Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX, Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe MASSON

Les dossiers de subventions aux associations sont actuellement téléchargeables en ligne sur le site de la Ville avec une date limite de retour fixée au **25 novembre 2016**. Ils seront ensuite étudiés en vue d'un vote mi-mars 2017.

Cependant, depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier.

Ces acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2017 mais devront être obligatoirement repris au Budget Primitif 2017 au minimum pour ces montants.

Ces derniers correspondent soit à une demande formulée par les associations, soit à une évaluation des services au vu des charges récurrentes de ces associations et de la subvention accordée en 2016.

Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, il est proposé de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

Nom de l'organisme	Acomptes 2016 (en euros)	Montant de la dernière subvention votée en 2016 (en euros)	Acomptes 2017 (en euros)	Versement soumis à convention
POM'CERISES	47 800	134 000	47 800	X
JARDIN PASSERELLE	11 700	20 000	11 700	X
HALTE-GARDERIE LES RÉCOLLETS	26 000	56 300	26 000	x
HALTE-GARDERIE ROULE VIROU	26 000	40 700	24 000	x
CRÈCHE COLLECTIVE SUCRE D'ORGE	7 500	52 000	7 500	x
ACCUEIL ENFANCE	9 000	38 500	9 000	х
CENTRE SOCIAL BAROLLES	73 200	165 000	73 200	x
CLESG	16 000	65 000	16 000	х
AMICALE LAÏQUE HAND BALL	36 000	68 350	36 000	х
B.A.L.E	12 000	18 260	12 000	
ST GENIS OULLINS STE FOY FEMININ	9 000	13 970	9 000	
OSGL FOOTBALL	6 000	29 790	6 000	
OSGL RUGBY	7 500	25 250	7 500	
AMICALE LAÏQUE JUDO	5 000	10 635	5 000	
ST GENIS LAVAL BOXE	3 750	6 000	3 750	
TENNIS DE TABLE	3 000	6 322	3 000	
CADEC	60 000	178 500	60 000	х
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	50 000	155 000	50 000	x
ASSOCIATION MUSICALE	40 000	90 000	40 000	х
S.A.G.A.	33 000	145 130	33 000	х
Service de Maintien À Domicile (SMAD)	0	30 000	7 000	х
Aide alimentaire	0	11 000	5 000	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- VOTER le versement des acomptes de subventions aux associations et organismes cidessus mentionnés;
- DIRE que l'octroi de ces acomptes ne se fera qu'en fonction de la demande des associations et conformément à leur plan de trésorerie;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces acomptes de subventions;
- DIRE que les montants des acomptes de subvention 2017 inscrits seront repris au Budget Primitif 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.